



## Conseil économique et social

Distr. générale  
3 mars 2005  
Français  
Original: anglais

---

### Instance permanente sur les questions autochtones

#### Quatrième session

New York, 16-27 mai 2005

Point 3 de l'ordre du jour provisoire\*

**Thème spécial : objectifs du Millénaire  
pour le développement et peuples autochtones**

### Contributions reçues des organismes des Nations Unies

#### Note du Secrétariat

#### Additif

### Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

#### *Résumé analytique*

La présente note, qui représente la contribution de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à la quatrième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones, décrit les activités menées par la FAO en vue d'appliquer les recommandations formulées par l'Instance permanente, à sa troisième session, en 2004.

Le chapitre premier, qui est consacré aux objectifs du Millénaire, présente les activités de la FAO ayant un lien, direct ou indirect, avec les priorités des peuples autochtones dans le cadre de l'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim. Il porte plus particulièrement sur deux activités menées en 2004 : l'adoption des Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et l'entrée en vigueur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Ces mesures représentent des étapes décisives vers la reconnaissance des droits des autochtones à l'alimentation et aux ressources génétiques. Le chapitre II est consacré aux activités menées en 2004 par la FAO

---

\* E/C.19/2005/1.



en ce qui concerne les peuples autochtones et la sécurité alimentaire, les connaissances traditionnelles et les systèmes agraires autochtones, l'accès des populations autochtones aux systèmes de communications et l'installation de tels systèmes, ainsi que les femmes autochtones.

## Table des matières

|  | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|--|--------------------|-------------|
| I. Objectifs du Millénaire pour le développement . . . . .   | 1–8                | 3           |
| II. Activités menées en application des recommandations de l'Instance permanente sur les questions autochtones . . . . . | 9–22               | 4           |

## I. Objectifs du Millénaire pour le développement

1. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a accueilli avec satisfaction l'adoption des objectifs du Millénaire pour le développement, initiative par laquelle l'Organisation des Nations Unies entend œuvrer pour l'élimination de la faim et la réalisation du développement durable. La lutte contre la pauvreté et la sécurité alimentaire occupent une place prépondérante dans les travaux de la FAO. Depuis 1994, la FAO accorde une importance prioritaire à la sécurité alimentaire, qui existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès à une nourriture suffisante leur permettant de mener une vie saine et active. Les participants au Sommet mondial de l'alimentation, tenu à Rome en novembre 1996, ont demandé que des mesures concertées soient prises à tous les niveaux afin d'augmenter la production alimentaire et d'améliorer l'accès à la nourriture dans 86 pays à faible revenu et à déficit vivrier afin de réduire de moitié, d'ici à l'an 2015, le nombre de personnes souffrant de sous-alimentation. Cet objectif se rattache à plusieurs égards aux objectifs du Millénaire pour le développement.

2. La FAO élabore actuellement une stratégie institutionnelle visant la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et l'examen de sa mission, de sa vision et de son rôle dans le domaine du développement.

3. À sa quatrième session, l'Instance permanente a proposé que le thème spécial de sa cinquième session porte sur l'analyse des activités relatives aux peuples autochtones menées par les organismes des Nations Unies dans le cadre de la réalisation des objectifs 1 et 2 du Millénaire pour le développement.

### **Premier objectif du Millénaire pour le développement : Réduire l'extrême pauvreté et la faim**

4. Depuis sa création, la FAO s'emploie à réduire la pauvreté et la faim en favorisant le développement agricole, en améliorant la nutrition et en œuvrant pour la sécurité alimentaire. La plupart des activités de la FAO sont donc liées, directement ou indirectement, à la lutte contre la pauvreté et, d'une manière ou d'une autre, à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales. Dans le présent document, l'accent sera placé sur deux importantes activités menées par la FAO en 2004, directement et indirectement liées aux priorités des peuples autochtones en matière de lutte contre l'extrême pauvreté et la faim. Dans le cadre de ces activités, la FAO a favorisé l'adoption de deux mesures très importantes en vue de la reconnaissance des droits des peuples autochtones relatifs à l'alimentation et aux ressources génétiques.

### **Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale**

5. À la demande des participants au Sommet mondial de l'alimentation : cinq ans après, tenu en 2001, le Conseil de la FAO a créé, en novembre 2002, un groupe de travail chargé d'élaborer une série de directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. L'élaboration de ces directives s'est achevée en septembre 2004, à l'issue de longues discussions et de négociations ardues entre les gouvernements, auxquelles ont également participé des organisations de la société civile et des organisations non gouvernementales. Le Conseil de la FAO a adopté les directives à sa cent vingt-septième session (elles peuvent être consultées sur le site Internet de la FAO, à l'adresse suivante : <[http://www.fao.org/righttofood/fr/highlight\\_51596fr.html](http://www.fao.org/righttofood/fr/highlight_51596fr.html)>), en novembre 2004, et a recommandé aux États membres de les appliquer et de les diffuser largement à tous les organes et organismes concernés des Nations Unies. Ces directives jouent un rôle très important en vue de la réalisation du droit à l'alimentation des personnes qui souffrent de la faim et de la pauvreté, notamment des groupes vulnérables tels que les peuples autochtones. Leur mise en œuvre devrait favoriser sensiblement la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

### **Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture**

6. Le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture a été adopté en novembre 2001 et est entré en vigueur en juin 2004<sup>1</sup>. La première réunion de son organe directeur aura lieu en 2006.

7. Les objectifs du Traité, qui concordent avec ceux de la Convention sur la diversité biologique<sup>2</sup>, sont la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, pour une agriculture durable et pour la sécurité alimentaire. Le Traité reconnaît l'énorme contribution que les peuples autochtones, les agriculteurs et leurs communautés ont apporté et continuent d'apporter à la conservation et à la mise en valeur des ressources phytogénétiques. Il s'agit là du fondement des droits des agriculteurs, y compris la protection des connaissances traditionnelles, le droit de participer équitablement au partage des ressources et à la prise de décisions sur les questions relatives aux ressources phytogénétiques.

8. L'entrée en vigueur du Traité marque une étape très importante de la coopération internationale dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la gestion de la diversité biologique. Sa mise en œuvre présente un grand intérêt pour les peuples autochtones et pour leurs organisations et contribuera à la reconnaissance des droits des agriculteurs.

## **II. Activités menées en application des recommandations de l'Instance permanente sur les questions autochtones**

### **Peuples autochtones et sécurité alimentaire : activités régionales**

9. À sa troisième session, l'Instance permanente a insisté sur la nécessité de renforcer la dimension régionale de ses travaux et de se concentrer davantage sur des problèmes régionaux. Elle a estimé que ses centres de liaison devraient être mis à contribution et renforcés dans cette optique. La FAO a mené plusieurs de ses activités touchant à la sécurité alimentaire en ayant cette dimension régionale à l'esprit.

#### **Troisième consultation régionale de la FAO auprès des organisations non gouvernementales et des organisations de la société civile d'Amérique latine et des Caraïbes**

10. Une consultation régionale sur le suivi du Sommet mondial de l'alimentation et de la conférence de suivi tenue cinq ans après a été organisée, en avril 2004, à Guatemala. Soixante-dix représentants de 22 pays de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes y ont participé. Cette consultation avait pour objet d'analyser les progrès réalisés dans la région en matière de sécurité alimentaire, avec des groupes de la société civile tels que les peuples autochtones, et de proposer d'autres solutions pour vaincre la faim et la malnutrition en respectant la souveraineté alimentaire et en réalisant le droit à une nourriture suffisante. Une réunion spéciale des organisations de peuples autochtones présentes s'est tenue lors de la consultation. À l'issue de cette réunion, ces organisations ont formulé une déclaration et des recommandations, apportant ainsi leur contribution à la consultation régionale. Les conclusions et les recommandations formulées lors de la consultation ont été présentées à la vingt-huitième Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes, tenue à Guatemala du 26 au 30 avril 2004.

#### **Tenir davantage compte des principaux besoins et moyens d'existence des peuples autochtones et des autres groupes vulnérables dans les stratégies nationales et régionales relatives à la sécurité alimentaire**

11. En 2003 et en 2004, dans le cadre du programme de partenariat FAO-Pays-Bas, cinq études visant à évaluer les besoins des peuples autochtones vulnérables et d'autres groupes ont été réalisées. Ces groupes, qui jouent un rôle important dans la région, sont les Arawak (Guyana), les Garifuna (Belize), les Caraïbes noirs (Dominique), les Bush Negros/Maroons (Suriname) et un groupe de femmes nicaraguayennes vivant de l'artisanat et de la transformation du poisson. Les enseignements et recommandations découlant de ces études ont notamment porté sur l'organisation d'activités dans le cadre des plans nationaux de mise en œuvre du Programme régional de sécurité alimentaire. Des groupes de peuples autochtones de la région des Caraïbes ont étudié ces enseignements et recommandations dans le cadre d'un atelier organisé au Belize les 19 et 20 juillet 2004. Des représentants du Caribbean Antilles Indigenous Peoples Caucus et de la diaspora, entre autres, ont participé à cette réunion.

### **Contacts entre les groupes autochtones et la FAO**

12. À la troisième session, une recommandation tendant à encourager les contacts, à des fins d'information et de collaboration, entre les représentations nationales et régionales de la FAO et les groupes de peuples autochtones a été formulée. En application de cette recommandation, la collaboration ayant trait aux questions relatives à la sécurité alimentaire entre les groupes de peuples autochtones et les bureaux régionaux de la FAO, en particulier le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le Bureau sous-régional pour les Caraïbes, a été renforcée.

### **Connaissances traditionnelles et systèmes agraires autochtones**

13. Les connaissances traditionnelles dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire occupent une place importante dans les travaux de la FAO. La FAO a présenté à l'Instance permanente un rapport sur cette question lors de sessions précédentes. Des activités sur ces thèmes sont en cours dans les domaines de l'égalité des sexes, de la nutrition, de la gestion intégrée des terres et de la diversité biologique. Dans la présente note, la FAO présente certaines des activités qu'elle a menées entre juin 2004 et janvier 2005.

### **Système ingénieux du patrimoine agricole d'importance mondiale (GIAHS)**

14. En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), la FAO a lancé une initiative visant à reconnaître, protéger et gérer durablement à l'échelon mondial les systèmes du patrimoine agricole et les terres qui y sont associées, la biodiversité, les systèmes de savoir et les cultures autochtones et traditionnels dans le monde entier. Cette initiative interorganisations permettra d'appuyer et de renforcer les stratégies agroécologiques et de subsistance millénaires, et donc essentiellement durables, des communautés agricoles traditionnelles et autochtones. Elle permettra également d'élaborer des stratégies visant à réduire la pauvreté de ces groupes et à améliorer leur sécurité alimentaire. Elle favorisera la reconnaissance nationale et mondiale des importantes caractéristiques, biens et services produits par ces systèmes. En outre, un appui politique et institutionnel sera mobilisé afin de les protéger. Le projet sera exécuté dans 10 pays.

15. Le Système ingénieux du patrimoine agricole d'importance mondiale collabore actuellement avec des groupes de peuples autochtones aux fins d'organiser, pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, une réunion ayant pour objet de lancer une initiative régionale d'appui et de reconstitution des systèmes agraires traditionnels des peuples autochtones.

### **Journée mondiale de l'alimentation 2004**

16. La Journée mondiale de l'alimentation est célébrée chaque année le 16 octobre. Un sujet particulier ayant trait à l'alimentation et à l'agriculture est généralement choisi comme thème de cette journée. Pour 2005, la FAO a retenu comme thème principal « Agriculture et dialogue entre les cultures » et comme thèmes secondaires « Culture et agriculture » et « La contribution des civilisations à l'agriculture mondiale ». Cette initiative majeure permettra de souligner

l'importante contribution des peuples autochtones à la production alimentaire et à la gestion durable des écosystèmes agraires.

### **Accès des peuples autochtones aux systèmes de communication et mise en place de tels systèmes**

17. La plupart des participants à la troisième session de l'Instance permanente ont insisté sur la nécessité de créer des systèmes de communication pour et avec les peuples autochtones. En 2004, la FAO a mené des activités répondant directement à cette préoccupation.

#### **Systèmes de communication locaux pour les peuples autochtones**

18. Depuis plusieurs décennies, la FAO participe à la création de systèmes de communication destinés aux populations rurales et gérés par elles. Grâce à l'adoption de méthodes participatives et de techniques multimédia, ces systèmes favorisent l'échange de connaissances et de données d'expérience entre groupes ruraux, notamment autochtones. Ils aident les populations rurales et autochtones à échanger des données d'expérience et des connaissances et à trouver ensemble des moyens de collaborer et de gérer les activités de développement agricole et rural. La FAO ne conçoit plus la communication dans les zones rurales comme l'envoi de messages du sommet vers la base, elle considère plutôt qu'il faut conjuguer des technologies de l'information et des communications nouvelles appropriées avec des sources d'information et des pratiques locales et autochtones, en faisant participer la population visée et en employant des techniques multimédia.

19. En septembre 2004, la FAO a accueilli la neuvième Table ronde des Nations Unies sur la communication au service du développement, au cours de laquelle une séance a été consacrée à la communication pour les groupes isolés et marginalisés. Le débat a notamment porté sur la communication, l'information et le transfert de connaissances chez les peuples autochtones. Mettre l'accent sur la personne humaine, préserver les connaissances et la culture autochtones et considérer la communication comme un moyen d'action ont été certains des enseignements tirés de l'expérience qui ont été abordés au cours de cette session spéciale.

20. Dans le cadre des préparatifs du premier Congrès mondial sur la communication pour le développement, qui se tiendra à Rome en septembre 2005, la FAO a collaboré à l'organisation d'une table ronde sur un thème intitulé : « Communication pour le développement : peuples autochtones d'Amérique latine », qui s'est tenue à Granada (Nicaragua) en janvier 2005. L'objectif de cette table ronde était d'examiner des thèmes se rapportant à la question de la communication et des peuples autochtones afin qu'ils soient examinés dans le cadre du Congrès mondial et de proposer un ordre du jour à cet effet.

#### **Femmes autochtones**

21. La FAO exécute en Afrique de l'Est et en Afrique australe un projet régional (Projet LinKS : rôles respectifs des hommes et des femmes, diversité biologique et systèmes de connaissance locaux pour la sécurité alimentaire), financé par le Gouvernement norvégien. Ce projet est principalement axé sur les rôles respectifs

des deux sexes, les systèmes de connaissance locaux et autochtones et leur importance pour le développement durable de l'agrobiodiversité pour la sécurité alimentaire.

22. Les activités de recherche entreprises dans le cadre du projet LinKS visent à favoriser une meilleure compréhension des connaissances locales, de l'agrobiodiversité et de l'égalité des sexes et l'élaboration de documents soulignant leur importance. Elles ont aussi pour objectif de renforcer l'aptitude des chercheurs et des agents des principaux organismes partenaires s'occupant de développement d'utiliser et de comprendre les systèmes de connaissance locaux utilisés par les hommes et par les femmes dans les domaines de l'agrobiodiversité et de la sécurité alimentaire. Plusieurs activités ont bénéficié de conseils techniques et de mesures de facilitation, dont les projets ci-après :

- Connaissances locales et gestion des ressources génétiques animales chez les bergers masai en République-Unie de Tanzanie. Il s'agissait d'une enquête sur la dynamique des rôles exercés par les hommes et les femmes et sur les connaissances locales relatives à l'élevage et à la sélection compte tenu des migrations. Cette étude a été menée en collaboration avec la Division de la recherche et du développement du Ministère de l'agriculture et de la sécurité alimentaire tanzanien;
- Utilisation et échange des connaissances locales que possèdent les hommes et les femmes dans les domaines de l'aménagement des parcours et des plantes fourragères en vue d'améliorer le rendement des activités d'élevage et la sécurité alimentaire des peuples masai et barbaig de Kibaha (République-Unie de Tanzanie).

#### *Notes*

<sup>1</sup> On trouvera le texte du Traité dans le rapport de la Conférence de la FAO sur les travaux de sa trente et unième session, tenue à Rome, du 2 au 13 novembre 2001 (C 2001/REP), qui peut être consulté sur le site de la FAO (<[www.fao.org](http://www.fao.org)>).

<sup>2</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1760, n° 30619.